



Arrêté du Directeur Général N° 2022_02

Délégation de signature De Monsieur le Directeur Général à M. Sébastien DUROSAY en sa qualité de chef de service

- VU** la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;
- VU** les statuts de la Régie du SDDEA en vigueur ;
- VU** la délibération n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;
- VU** l'article R.2221-29 du Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté n°2021-1 du 1^{er} juin 2021 portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général à Monsieur Sébastien DUROSAY en sa qualité de chef de service.

Considérant que pour la bonne marche des affaires de la Régie du SDDEA et pour l'amélioration du service public le Directeur Général de la Régie peut procéder à des délégations de signature ;

Considérant que M. Sébastien DUROSAY, en qualité de Chef du Service des Moyens Logistiques et des Achats, peut bénéficier d'une délégation de signature dans les domaines précisés par le présent arrêté ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{ER} : CARACTERE DE LA DELEGATION

Monsieur Stéphane GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Sébastien DUROSAY, Chef du Service des Moyens Logistiques et des Achats, pour signer de manière manuscrite ou électronique, les documents suivants :

- Mandat aux vendeurs pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès de ministères de l'intérieur (CERFA 13757) ;
- Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (CERFA 13750) lors d'acquisition de véhicule et de demande de duplicata ou de modification de carte grise ;
- Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf (CERFA 13749) lors d'acquisition de véhicule ;
- Déclaration de cession d'un véhicule (CERFA 13754) dans le cadre de vente de véhicule par la Régie du SDDEA ;

- Déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion (CERFA 13751) dans le cadre de vente de véhicule par la Régie du SDDEA ;
- Carte grise à barrer, dater et signer lors des cessions ;
- Facture de cession émise par la Régie du SDDEA pour l'émission du titre de recette.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA DELEGATION

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, notifié à l'intéressé et publié sous forme électronique sur le site internet du SDDEA dans des conditions de nature à garantir son authenticité et à assurer sa mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

La présente délégation de signature est valable jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'Administration de la Régie du SDDEA.

ARTICLE 3 : MENTION DE LA DELEGATION

Les documents visés par le titulaire de la délégation doivent comporter la mention « *Pour le Directeur Général par délégation de signature* » et le nom de l'agent.

ARTICLE 4 : RECOURS CONTENTIEUX

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03 26 66 86 87, fax : 03 26 21 01 87, courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, site Internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>) (R. 421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification au titulaire de la délégation, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

ARTICLE 5 : EXECUTION

Le Directeur Général certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

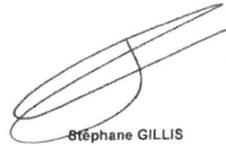
Monsieur Sébastien DUROSAY, Chef du Service des Moyens Logistiques et des Achats, est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : ABROGATION

L'arrêté n°2021-1 du 1^{er} juin 2021 portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général à Monsieur Sébastien DUROSAY en sa qualité de chef de service est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

A Troyes, le 7 avril 2022,

Le Directeur Général,



Stéphane GILLIS

Stephane GILLIS
2022.04.19 18:38:59 +0200
Ref:20220413_142201_1-1-O
Signature numérique
le Directeur

Stéphane GILLIS

Ampliation adressée aux membres du Conseil d'administration de la Régie lors de la plus proche séance.

